

**Mémoire sur le renouvellement de la
Politique culturelle du Québec**

Présenté par



**À l'intention du
Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la culture et des communications
Gouvernement du Québec**

Août 2016

Une mission ancrée dans la réalité du milieu

ARRIMAGE a une mission de concertation, de soutien et de planification en matière de développement des arts et de la culture, de consultation et de représentation des intérêts des artistes et des organismes culturels et artistiques et de promotion des réalisations de ces milieux.

Une expertise et un mandat de concertation reconnus

ARRIMAGE fut fondé en 1990, le milieu culturel souhaitant se doter d'un organisme de concertation et de développement représentatif et à l'écoute de ses besoins. Dès sa création, Arrimage a obtenu le soutien du Ministère de la Culture et de la MRC des Îles-de-la-Madeleine.

Les différents partenaires locaux et régionaux reconnaissent Arrimage comme le répondant culturel du territoire des Îles. Le CALQ fait de même via l'Accord de coopération et la SODEC pour les actions regroupées du Circuit arts visuels et métiers d'art. La Municipalité accorde à Arrimage le rôle de mandataire en matière de culture aux Îles et de porteur de plusieurs des actions de la Politique culturelle.

Un conseil d'administration représentatif

ARRIMAGE est géré par un conseil d'administration de neuf personnes composé d'artistes et de gens du milieu culturel et de trois délégués partenaires issus des secteurs municipal, scolaire et touristique.

Des actions et réussites marquantes et structurantes

ARRIMAGE a contribué à faire reconnaître l'impact économique des arts et de la culture dans le développement de l'archipel et a réalisé et mis de l'avant de nombreux projets structurants. Parmi ceux-ci, notons :

- Le site internet www.arrimage-im.qc.ca
- Le Calendrier culturel
- La collecte de dons conduisant à la mise sur pied du Fonds de développement culturel pour l'octroi de bourses et de soutien financier
- Un plan commun de développement en tourisme culturel
- Un calendrier de formation continue pour les travailleurs culturels
- Le Circuit arts visuels et métiers d'art regroupant 17 entreprises et 30 artistes et artisans
- La professionnalisation des artistes
- La Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine
- Les portraits économiques et les plans de développement artistiques

Des clientèles en croissance

ARRIMAGE reçoit l'appui de plus de 200 membres dont 21 % proviennent des arts visuels, 13 % des métiers d'art, 38 % des arts de la scène, 5 % des arts littéraires, 3 % des arts médiatiques, 7 % du secteur du patrimoine et de la muséologie et 13 % qui sont des partenaires et membres amis.

Des partenariats cohérents

ARRIMAGE a su développer des ententes spécifiques et des partenariats porteurs d'un développement en cohérence avec l'ensemble des autres secteurs socio-économiques :

- Municipalité des Îles : collaboration à la gestion du plan d'action de la Politique culturelle
- Emploi-Québec : coordination de la formation continue
- Tourisme Îles de la Madeleine : développement et promotion du tourisme culturel
- CALQ : mandats liés à l'Accord de coopération
- Commission scolaire des Îles : liens Culture-Éducation
- Le bon goût frais des Îles : maillages entre producteurs et artisans

Une présence culturelle des îles sur des instances majeures

ARRIMAGE donne une voix au secteur culturel madelinot en étant membre de diverses organisations provinciales :

- Comité des régions du Conseil des métiers d'art du Québec
- Comité sectoriel de la main-d'œuvre Compétence culture (CQRHC)
- Conseil du Patrimoine vivant du Québec
- Crée des liens avec : L'UNEQ, le RAAV, Les Arts et la Ville, etc.

Un rayonnement en Acadie

ARRIMAGE fait rayonner la culture madelinienne dans les communautés culturelles acadiennes des Provinces de l'Atlantique en collaborant à des projets culturels avec la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard et la Société Nationale de l'Acadie.

Des interventions axées sur les jeunes et la famille

ARRIMAGE fait alliance avec le Service municipal du loisir, de la culture et de la vie communautaire et certains autres partenaires locaux et régionaux pour l'organisation d'activités culturelles axées vers le citoyen :

- Calendrier d'activités artistiques durant le congé de relâche scolaire
- Diffusion du Répertoire des ateliers et formations en art et loisir culturel

Introduction

La politique culturelle du Québec *Notre culture, notre avenir* (1992) a marqué un changement fondamental dans le rôle de ce secteur au sein de notre société. En inscrivant la culture au rang des préoccupations gouvernementales, au même titre que les secteurs social et économique, le gouvernement de l'époque définissait les normes qui façonneraient dorénavant l'image même du visage culturel québécois. Aujourd'hui, 24 ans plus tard, il est vrai que le portrait de notre société a grandement évolué et il est temps de revoir les fondements qui régissent cette politique.

Les trois grands axes qui ont servi à l'élaboration du cadre de 1992 sont toujours d'actualité :

- ✚ Affirmation de notre identité culturelle
 - Valorisation de la langue française comme moyen d'expression et d'accès à la culture
 - Rayonnement de la culture québécoise à l'international grâce à une plus grande circulation des artistes et des œuvres
 - Inscription de la culture parmi les principes de développement durable
- ✚ Soutien aux créateurs et à la création artistique
 - Création du CALQ et de la SODEC
 - Reconnaissance formelle de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression
 - Professionnalisation des milieux
 - Amélioration des conditions de vie des artistes
- ✚ Accès et participation des citoyens à la vie culturelle
 - Reconnaissance de l'école comme voie privilégiée d'accès et de sensibilisation aux arts et à la culture
 - Développement de partenariats avec les instances locales et régionales
 - Consolidation du réseau d'équipements culturels

Cependant, nous sommes forcés d'avouer que notre société est en mouvement et que de nouvelles réalités doivent être prises en compte. Nous sommes d'accord avec les principaux changements mentionnés :

- ✚ L'évolution des pratiques culturelles
- ✚ La mondialisation
- ✚ Les changements démographiques
- ✚ La diversité culturelle
- ✚ Le développement technologique

Huit grands principes

Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine est d'accord avec l'ensemble des huit grands principes exposés dans le cahier de consultation. Mais nous tenons à renforcer quelques éléments :

- A- Nous sommes d'accord avec « Le caractère essentiel de la culture », mais la culture est essentielle à quoi? Ce principe demeure vague. Il aurait avantage à être plus affirmatif : « **Le caractère fondamental de la culture** ». La culture est à la base de toute société. C'est ce qui nous permet de vivre ensemble, de nous identifier, d'appartenir à un tout. Les arts et la culture permettent de nous exprimer, de nous définir, de nous reconnaître.
- B- « L'engagement renouvelé de l'État » auprès du secteur culturel est certainement très important, mais il faut peut-être aller plus loin. Puisque **la culture** est le fondement même de notre société, elle devrait être une **responsabilité de l'État**. L'environnement, l'économie, la société et la culture sont les grands piliers indissociables du développement durable.

✚ Aussi, nous remarquons qu'aucun de ces huit principes ne mentionne la place des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels au cœur de cette politique. Nous pensons qu'il est important d'ajouter un neuvième principe fondateur à ce sujet.

Sept grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui

1. La culture dans une perspective de développement durable

La culture est une partie intrinsèque des composantes du développement durable au même titre que l'économie, l'environnement et la société. La culture de notre société c'est ce qui définit qui nous sommes et cela doit être pris en compte dans tous les secteurs d'intervention. La politique culturelle du gouvernement du Québec devrait servir d'assise à l'élaboration de toutes les autres politiques gouvernementales. En appui à plusieurs autres mémoires déposés, nous pensons que la Politique culturelle du Québec devrait être une politique gouvernementale et non une politique ministérielle.

Il faut documenter, mettre en valeur et promouvoir davantage les retombées tant économiques que sociales des arts et de la culture (emplois, levier de développement, oui, mais aussi : impact sur l'identité, l'enracinement, la démocratie, la créativité, l'innovation, la qualité de vie, etc.)

2. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Les arts de la scène : Il est vrai que les artistes en arts de la scène et les diffuseurs doivent composer avec une augmentation de l'offre et une multiplication des lieux et des formes des manifestations culturelles (par exemple les festivals). Ce ne sont pas toujours des conditions optimales et professionnelles. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de maintenir un réseau public professionnel de lieux de diffusion en arts de la scène afin de permettre une

rencontre adéquate entre les artistes et le public. Les conditions dans lesquelles se fait cette rencontre augmentent la qualité de l'expérience artistique et la fidélisation du spectateur.

Aussi, la politique de diffusion des arts de la scène « Remettre l'art au monde », adoptée par le gouvernement du Québec en 1996, mentionnait l'importance de l'accessibilité aux spectacles professionnels dans toutes les régions du Québec. Aujourd'hui, force est de constater que quelques régions éloignées comme les Îles-de-la-Madeleine sont défavorisées par les nouvelles règles qui régissent l'aide à la tournée des artistes. En effet, puisque le programme ne reconnaît pas la totalité des dépenses réelles pour le déplacement des artistes dans notre région en imposant un seuil maximum de dépense, plusieurs d'entre eux préfèrent opter pour des régions qui offrent le même cachet, tout en couvrant la totalité du déplacement pour s'y rendre.

Les arts du cirque : Malgré un nombre d'inscriptions important aux activités circassiennes offertes (plus de 500 inscriptions annuelles aux Îles), le recrutement de formateurs spécialisés demeure le principal défi de ce secteur en région. Des mesures incitatives ou compensatoires, des offres de stage ou des partenariats accrus avec les écoles de formation professionnelle mériteraient d'être explorés.

Les arts visuels : Tout comme pour les arts de la scène, il existe aussi la multiplication des lieux de diffusion pour les arts visuels (restaurants, boutiques, etc.). Nous pensons aussi qu'il est important de maintenir un réseau de lieux publics de diffusion professionnel en arts visuels dans toutes les régions afin de permettre une rencontre adéquate entre l'œuvre et le citoyen, tout en favorisant des conditions professionnelles du travail des artistes. Le soutien à la mobilité des œuvres et des artistes demeure quelque chose d'important pour les créateurs en région.

Les métiers d'art : Nous pensons qu'il est important de soutenir les artistes et les artisans afin de sortir aussi les métiers d'art des régions et des ateliers de création, que ce soit par des aides permettant de participer aux salons, de contribuer au développement de boutiques transactionnelles ou au développement des marchés. Le soutien de la SODEC est d'une importance capitale pour ce secteur et cette société d'État doit disposer des ressources lui permettant de poursuivre son important mandat auprès des entreprises du secteur culturel. Aussi, la relève des entreprises en métiers d'art est parfois problématique dans les régions rurales. Une offre de stage diversifiée et un partenariat accru avec les écoles de formation professionnelle et les cégeps du Québec pourraient ouvrir une porte d'entrée à cette éventuelle relève. La création de mesures d'aide à la relève ou le soutien à la relève filiale demeurent aussi des avenues à explorer.

Les bibliothèques publiques : Lieu culturel communautaire par excellence offrant de la qualité accessible au plus grand nombre. Lieu d'échange, de médiation et d'expérimentation et souvent, premier et principal lieu culturel fréquenté par la population. La nouvelle politique culturelle du Québec devrait permettre une plus grande ouverture à différents modèles, particulièrement dans les régions, afin que les bibliothèques s'assurent d'être des lieux vivants et adaptés aux populations. Les bibliothèques publiques doivent être accessibles, mais elles devraient pouvoir disposer d'équipements, d'espaces adéquats et de ressources humaines professionnelles pour déployer leur plein potentiel. La qualité de l'animation et de la médiation contribue à la cohérence et à la vitalité du lieu. Il faudrait prévoir des cachets ou des honoraires pour s'assurer de ressources professionnelles.

Le domaine littéraire : Selon le mémoire déposé par l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ), on constate que malgré tous les efforts déployés, la situation des écrivains du Québec a très peu évolué depuis les années '90. Il semble y avoir plusieurs causes à cette situation, dont l'état du marché du livre. Mais le problème semble aussi venir des lois qui encadrent le milieu du livre (*Loi sur le statut professionnel de l'artiste S-32.01, la Loi 51 sur le livre et la Loi sur la SODEC*) qui ne protègent pas suffisamment les écrivains dans la pratique de leur métier. En appui à l'UNEQ, nous demandons au Ministre d'utiliser son pouvoir afin de revoir le cadre juridique permettant, tel que le stipule la Loi S-32.01 de « promouvoir la réalisation de conditions favorisant la création et la diffusion des œuvres et de défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes professionnels ».

Le patrimoine : La notion de patrimoine a beaucoup évolué au Québec depuis 40 ans. La Loi sur le patrimoine culturel adoptée en 2012 est venue remplacer la Loi sur les biens culturels de 1972 élargissant du coup la notion de patrimoine. Elle inclut maintenant les paysages culturels patrimoniaux (dont le patrimoine bâti), le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques. Elle tient aussi compte du rôle que jouent les municipalités pour désigner et mettre en valeur ce patrimoine. Il est maintenant temps de **doter cette Loi de ressources appropriées** (stratégies et moyens) afin qu'elle puisse réellement aider les communautés à s'approprier ce patrimoine en l'identifiant, le classant et en le mettant en valeur. Pour ce qui est du patrimoine vivant par exemple, il doit pouvoir représenter davantage la diversité de notre société et avoir la capacité de se transmettre. La notion de paysages culturels patrimoniaux doit devenir une responsabilité de chaque région en intégrant aussi le patrimoine bâti dans la réflexion. Cette façon inclusive de cerner notre paysage culturel permettrait aux communautés de renforcer les assises territoriales en ce qui concerne le milieu de vie, le mode de vie, la qualité de vie, etc.

Le réseau muséal : Dans sa politique muséale adoptée en 2000, le Ministère reconnaît les mécanismes structurants que sont les institutions muséales pour les milieux. À travers les grandes orientations de cette même politique, il indique que les institutions muséales sont des lieux d'expression, d'éducation, de transmission et de partage pour les collectivités. Les régions du Québec doivent pouvoir compter sur la présence d'un réseau de musées-ressources représentatif des communautés. Il est aussi important d'avoir plusieurs portes d'entrée de l'expérience muséale. Des institutions reflétant leur milieu, avec des approches différentes, comme les centres d'interprétation de la culture locale par exemple. Dans notre région, la modulation de certains facteurs de reconnaissance permettrait d'adapter les programmes de soutien à notre réalité insulaire.

Les archives : La nouvelle politique culturelle du Québec doit donner aux communautés les outils et les moyens de promouvoir l'histoire et d'assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique régional. Il faut prévoir les ressources humaines, matérielles et technologiques permettant de préserver rapidement certaines archives historiques menacées de dégradation et d'assurer aux générations futures un accès à cette information de grande valeur. Nous soulignons l'importance d'un tel investissement pour la pérennité des documents d'archives, de l'histoire des Îles et de toutes les régions du Québec.

Les médias québécois : Nous considérons qu'il est impératif de soutenir adéquatement la société d'État **Télé-Québec** et particulièrement **La Fabrique culturelle** qui, au fil des années, sont devenues les principales vitrines médiatiques représentant la réalité du Québec rural et celles des artistes et artisans du secteur culturel dans tous les territoires.

La radiodiffusion communautaire : Les radios communautaires sont implantées dans les régions du Québec depuis plus d'une trentaine d'années et se veulent le reflet fidèle de leur communauté. À titre d'exemple, au fil des ans, les salles de nouvelles des radios communautaires de notre région ont développé un partenariat qui permet aux auditeurs et aux internautes d'avoir accès rapidement et quotidiennement à une information factuelle réalisée par des professionnels. Les journalistes couvrent la quasi-totalité des événements d'intérêt public de leur territoire respectif. Les radios communautaires sont donc un moyen efficace avec un poids médiatique imposant dans chaque communauté afin de promouvoir et de diffuser les arts et la culture sous toutes ses formes. À travers le renouvellement de sa politique culturelle, nous invitons le ministère de la Culture et des Communications du Québec et ses partenaires régionaux à favoriser davantage l'utilisation du réseau des radios communautaires dans ses diverses activités de communication.

La chaîne culturelle : Tous les volets de la chaîne culturelle sont importants et doivent pouvoir compter sur l'État pour se réaliser (La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels, la création, la production, la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels, la participation citoyenne, les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture, etc.)

Si nous devons prioriser l'un de ces éléments, nous croyons que les **conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs de la culture** sont au cœur de cette chaîne. Au cours des dernières années, nous avons constaté une détérioration de ces conditions et l'impact est important sur tous les maillons de la chaîne. La précarité dans laquelle se retrouvent certains organismes, artistes et travailleurs de la culture est désolante.

Pour ce qui est de la place des créateurs dans un univers numérique en évolution constante, nous reprendrons essentiellement certaines recommandations du mémoire de l'UDA avec lesquelles nous sommes tout à fait en accord :

Soutenir les artistes en actualisant le cadre législatif qui protège les artistes et leurs œuvres

- ✚ Lancer un chantier législatif et réglementaire pour la révision et l'actualisation de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagements des artistes de la scène, du disque et du cinéma* afin notamment de s'assurer d'une juste rémunération pour la diffusion numérique des œuvres.
- ✚ Établir la volonté de l'État québécois de collaborer avec le gouvernement du Canada pour la modernisation du cadre législatif et réglementaire fédéral en matière de droits d'auteur.
- ✚ Permettre au gouvernement et aux parties prenantes de la culture au Québec d'exercer une vigie quant à l'évolution des législations internationales encadrant les nouvelles pratiques contractuelles sur la diffusion des œuvres ainsi que sur la rémunération des artistes.

Soutenir les artistes en exigeant des redevances pour la diffusion des œuvres en format numérique et en faisant en sorte que ces sommes soient versées aux artistes

- ✚ Créer une redevance culturelle imposée aux fournisseurs d'accès internet dont les revenus seront versés dans un fonds consacré aux artistes et à la création originale au Québec.
- ✚ Établir la volonté de l'État québécois de collaborer avec toutes les instances provinciales, fédérales et internationales pour établir les paramètres de redevances justes et équitables redistribuées aux artistes pour la diffusion en ligne des œuvres auxquelles ils prennent part.
- ✚ Exercer une vigie quant à l'évolution des législations internationales encadrant l'émergence de nouvelles plateformes de diffusion et les modalités de rémunération des créateurs.

3. Le rapport du citoyen à la culture

Il demeure primordial de maintenir le maillage entre les milieux scolaires et culturels. Le réseau d'éducation publique demeure le moyen le plus équitable d'atteindre la majeure partie de la population. Plus les jeunes sont exposés et sensibilisés à la culture (aux œuvres, aux créateurs et aux lieux de diffusion professionnelle), plus ils deviendront des citoyens culturellement actifs et responsables.

La place de la culture est si importante dans une société que nous pensons qu'il est souhaitable de l'intégrer à l'intérieur du concept de « saines habitudes de vie » prôné par les instances de développement social des milieux, au même titre que l'alimentation ou l'exercice physique. Le jeune citoyen responsable saura développer son plein potentiel et contribuera assurément à une société vivante, créative, innovante !

À ce sujet, nous reprendrons les propos du mémoire déposé par Les Arts et la Ville (dont nous sommes membres) avec lesquels nous sommes tout à fait en accord :

Reconnaître le lien intime entre la culture et l'éducation citoyenne

Le projet pédagogique proposé par le MEES doit être revu afin de le faire correspondre à sa mission « *de contribuer à l'élévation du niveau scientifique et culturel (entre autres choses) de la population québécoise et des personnes qui la composent* ». Comme le remarque Normand Baillargeon (2016)¹, « *la transmission culturelle est la seule à même d'amener l'élève sur la voie de l'autonomie intellectuelle et de l'esprit critique* ». M. Baillargeon affirme également, concernant l'importance de la transmission culturelle à l'école, « *qu'une culture commune, par laquelle nous disposons notamment d'un vocabulaire et de référents communs, est indispensable à la poursuite de la conversation démocratique et à la constitution même d'un monde commun.* »

Aussi, pour soutenir la démarche de citoyens responsables, il est important de donner accès et de maintenir un **réseau d'organismes culturels fort** permettant un droit de parole libre, une saine représentation et une démocratisation équilibrée.

¹ BAILLARGEON, Normand (2016). *La dure école*, Montréal, Leméac.

7. La gouvernance et le financement

L'actuelle politique culturelle du Québec fait du développement culturel une **responsabilité partagée** par le gouvernement du Québec et les instances locales et régionales. Les municipalités deviennent alors des partenaires de premier ordre et heureusement, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine contribue au maximum de sa capacité à la vitalité du secteur culturel. Malheureusement, cette capacité est limitée.

La **diversification** des sources de financement de la culture est un enjeu important et les **partenariats privés** sont de plus en plus favorisés. La mise en place et l'assouplissement des règles d'un programme comme **Mécénat Placement Culture** a grandement contribué à changer l'approche des organismes culturels et a permis à plusieurs d'entre eux de se doter de ressources financières pour le développement des milieux artistiques et culturels. Ce programme doit demeurer.

Cependant, de nombreuses contraintes à l'investissement privé sont imposées par les caractéristiques des petites régions isolées et éloignées comme la nôtre :

- ✚ Faible capacité de payer des contribuables en lien avec le coût de la vie insulaire;
- ✚ Absence d'industries et de grosses entreprises;
- ✚ Économie saisonnière;
- ✚ Petites et moyennes entreprises très sollicitées par différents secteurs : sport, loisir, événementiel;

De plus, le réseau culturel québécois des régions est affaibli par le démantèlement des instances de concertation régionale (CRÉ) et de développement (CLD). Pour le moment, il en résulte une diminution du soutien financier aux organismes culturels (qui doivent maintenant gérer une certaine décroissance) et une diminution du soutien financier aux artistes et aux projets de développement culturel.

Ajoutons à cela un financement de base d'une organisation comme la nôtre qui n'a pas augmenté depuis près de dix ans et qui, depuis quelques années, nous est confirmé beaucoup trop tardivement (souvent plusieurs mois après le début d'une année financière). Nos organismes culturels sont fragilisés et ont peine à planifier adéquatement. Nos travailleurs culturels s'appauvrissent d'année en année. Les emplois sont de plus en plus précaires et l'épuisement des ressources est chose courante.

Voici donc nos principales recommandations permettant d'assurer la vitalité du secteur culturel dans toutes les régions du Québec :

- ✚ La politique culturelle du Québec doit donner un signal clair que la culture est le réel fondement de notre société par une augmentation substantielle des investissements annuels dans ce secteur. La sophistication et la richesse culturelle du Québec le mérite !

- ✚ Il est fondamental de confirmer le financement des organismes culturels dans un délai raisonnable afin de pouvoir planifier adéquatement. De plus, le retour des ententes triennales permettrait d'établir une vision à plus long terme, de concerter et d'harmoniser les actions du secteur et diminuerait grandement l'insécurité vécue par les travailleurs dans les organismes culturels.
- ✚ Il est important de mettre à niveau les programmes de financement des organismes culturels et qu'ils puissent s'adapter minimalement à l'augmentation du coût de la vie.
- ✚ Le maintien des partenariats régionaux avec des organismes et des sociétés d'État comme le CALQ, la SODEC et Télé-Québec par exemple, est essentiel à la vitalité des régions.
- ✚ Il serait souhaitable de promouvoir la culture philanthropique par une **campagne de sensibilisation** à l'échelle de la province afin de favoriser l'investissement des entreprises privées dans le secteur culturel partout sur le territoire. Le message, en termes d'apport à la société, doit être porté par les instances supérieures et non seulement par les organismes et les travailleurs.

En terminant

C'est dans une recherche d'équité avec les autres territoires québécois que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a défendu les contraintes et caractéristiques particulières de son insularité auprès du gouvernement du Québec et qu'elle a obtenu gain de cause par l'adoption du décret numéro 354-2016, le 4 mai 2016. Vous trouverez copie de ce décret en annexe à ce mémoire.

Soulignons quand même la principale ordonnance de ce décret mentionnant :

QUE chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

Il va sans dire que les acteurs du milieu culturel madelinot comptent sur le gouvernement du Québec et sur le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour tenir compte de ce décret et de ses ordonnances dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique culturelle et dans ses interventions en culture sur notre territoire.